

Commune de BLÂMONT
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Septembre 2014 à 20h

PRÉSENTS : Guy JAMBOIS, Maire, Gilbert L'HOTE, Danielle VAILLANT, Jean-Marc VILLA, Adjoint, Yvette DUSSAUSSOIS, Ghislaine STOCARD, Francine SCHUMACKER, Blandine SALTZMANN, Xavier VUILLAUME, Éric PIERSON, Cédric ANDRIOT

ABSENTS EXCUSÉS : Régine VERLASSEN, David SIMON, Isabelle CHANE

ABSENT NON EXCUSÉ : Thierry MEURANT

Ouverture de la séance à 20h00

- Désignation du Secrétaire de séance : Ghislaine STOCARD
- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 Août 2014 à l'unanimité des présents

1) Transfert du budget annexe scoubidou à la commune au 1^{er} octobre :

Mr le Maire explique que le budget Scoubidou étant un budget annexe à la commune et que la structure étant reprise au 1^{er} octobre par le Syndicat Scolaire du Blanc Mont, la commune se doit de réintégrer le budget Scoubidou à celui de la commune, c'est-à-dire pour la période courant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014. Au 29 septembre, le budget affichait un solde de fonctionnement excédentaire, quelques factures restent à prendre en charge pour les charges courantes de septembre.

Le conseil municipal, après délibération, à une abstention et 10 voix pour, accepte de transférer le budget scoubidou au budget communal.

2) Convention de mise à disposition du personnel de la commune au Syndicat Scolaire du Blanc Mont :

La compétence scolaire étant transférée au Syndicat Scolaire du Blanc Mont au 1^{er} Octobre 2014, une convention est mise en place afin de mettre à disposition les agents suivants pour la durée hebdomadaire maximale indiquée ci-dessous.

Murielle KANITZER	service administratif	20 h par semaine
Gilbert FOMBARON	service technique	5 h par semaine
Sophie ZIMMER	service école	11h30 par semaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et 10 voix pour, autorise le Maire à signer cette convention.

3) Facture de travaux de débouchage d'égout entre la société STV et l'ancienne laverie :

Suite à des travaux de débouchage d'égout situé entre la société STV et l'ancienne laverie, il s'est avéré que celle-ci était obstruée par de la laitance de béton ce qui a nécessité une intervention plus complexe et plus coûteuse que prévu. Il a été vu avec le gérant de la société STV de lui refacturer la différence soit 412.50 € HT, ce qu'il n'a pas refusé oralement. Pour cela une délibération doit être prise.

Le conseil municipal, après délibération, à 1 abstention et 10 voix pour accepte de refacturer 412.50 € HT à la société STV.

4) Achat de la parcelle contigüe à la commune (parcelle C196)

La commune étant propriétaire contigüe à la parcelle C196 (à proximité du champ de tir), elle est prioritaire pour l'achat de cette parcelle. Le prix de cession n'étant pas encore défini, Mr le Maire précise que l'achat de la parcelle pourrait être souhaitable si le prix total (terrains + frais de notaires) ne dépasse pas les 1000 €.

Le conseil municipal a donc décidé, après délibération, à une abstention à 10 voix pour de se porter acquéreur de cette parcelle à la condition que le prix total de l'opération ne dépasse pas les 1000 €.

5) Achat de la parcelle D57

Le propriétaire de la parcelle cadastrée D57 (terrain à proximité du projet de construction de la station d'épuration) accepte de la céder à la Commune de Blâmont au prix qui lui a proposé, soit 0.36 € du m²

Le conseil municipal, après délibération, à 1 abstention et 10 voix pour, décide d'acheter la parcelle D57 à 0.36 € du m² soit 1821.60 € hors frais pour 5060 m² et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

6) Sécurité routière rue du maréchal Foch

Suite à une demande collective par courrier des habitants de la Rue du Maréchal Foch concernant la sécurité routière (vitesse excessive + dangerosité de la priorité à droite de la route d'Harbouey, une réunion avec la commission travaux sera réalisée afin de définir la meilleure solution (exemple : pose d'un ralentisseur, radar pédagogique, autre...) et de consulter avec la DITAM (route départementale) à ce propos.

7) Signature du marché rue de la Gare

Suite à la désignation de l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offre du 17 juillet 2014, pour le marché Rue de la Gare, le Conseil Municipal, après délibération, à 1 abstention et 10 voix pour, autorise le Maire à signer le marché pour l'aménagement et la sécurité de la Rue de la Gare.

8) Décision modificative budget commune

La proposition de modification budgétaire suivante, développée par Mr le Maire, après délibération a été accepté à 1 abstention et 10 voix pour :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 (Charges à caractère général)	+ 71 000 €	70 (Vente de produits fabriqués, prestations de service)	+ 30 000 €
023 (Virement à la section d'investissement)	-28 000 €	74 (Dotations et participations)	+ 13 000 €
TOTAL	+43 000 €	TOTAL	+43 000 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
20(Immobilisations incorporelles)	-2 500 €	021 (Virement de la section de fonctionnement)	-28 000 €
21(Immobilisations corporelles)	+ 4 000 €		
23(Immobilisations en cours)	-29 500 €		
TOTAL	-28 000 €	TOTAL	-28 000 €

9) Décision modificative service eau

Point annulé

10) Convention de partenariat en vue de la réalisation d'une voie verte – répartition des maitrises d'ouvrage entre la commune de Blâmont et la communauté de commune de la Vezouze

Afin de pouvoir prétendre à une subvention DAPRO du Conseil General pour la réalisation de la voie verte Rue de la Gare, il y a lieu de signer une convention d'engagement entre les deux Maitres d'Ouvrage (commune et communauté de commune de la Vezouze). Le Maire fait lecture de cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 1 voix contre et 10 pour, autorise le Maire à signer la convention.

11) Adhésion des communes d'Amenoncourt et Autrepierre au Syndicat Scolaire du Blanc Mont

Les communes d'Amenoncourt et Autrepierre expriment le vœu d'intégrer le Syndicat Scolaire du Blanc Mont, et les communes adhérentes jusqu'à présent, doivent se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, après délibération, à une abstention et 10 voix pour, accepte l'adhésion d'Amenoncourt et Autrepierre au Syndicat Scolaire du Blanc Mont.

12) Fixation du prix kwh de la chaudière à bois pour la saison 2014-2015

Mr le Maire rappelle que le 9 octobre 2013, le prix au kwh a été fixé à 0.058 € ttc pour la refacturation aux usagers de la chaufferie centralisée. Il propose d'augmenter ce prix à 0.065 € ttc après avoir calculé le coût pour la saison (2013-2014) par rapport à la consommation dont le détail a été transmis aux conseillers présents.

Le conseil municipal, après délibération, à 1 abstention et 10 voix pour, décide de fixer le tarif pour la saison de chauffe 2014-2015 à 0.065 € ttc du kwh.

13) Demande de dédicace d'ouvrage par son auteur à la médiathèque de Blâmont

Les auteurs d'un ouvrage réalisé avec la collaboration des élèves du Collège souhaitent organiser une séance de dédicace de leur ouvrage à la Médiathèque de Blâmont.

Le conseil municipal (retrait d'un conseiller concerné par la demande) se félicite de cette initiative et exprime le souhait que les élèves ayant collaboré à cet ouvrage soient invités à la dédicace, mais aussi que quelques ouvrages ou/et un don soient offerts par l'éditeur à la médiathèque.

14) Tarifs cinéma et confiseries au cinéma

Mr le Maire explique que les tarifs n'ont pas augmenté depuis un certain temps et propose de les revoir.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte les nouveaux prix de vente à compter du 15 octobre 2014.

	Prix actuel	Prix voté
Place Adulte	5 €	6 €
Place enfant	3.5 €	3.5 €
Cornetto	2 €	2.5 €
Magnum	2 €	2.5 €
Mao Croco 300gr	2 €	2 €
Floppy 250gr	2 €	3 €
Dragibus 300gr	2 €	2.5 €
Dragolo 300gr	2 €	3 €
Stroumpfs Pik 300g	2 €	3 €
Tagada 300gr	2 €	2.5 €
Stroumpfs 300gr	2 €	2.5 €
Saint Polka 300gr	2 €	2.5 €
Croco 300gr	2 €	2.5 €
Fruikipik 300gr	2 €	3 €
Croco Pik 300gr	2 €	3 €
Dragibus bi cool	2 €	3 €
M et Ms	2 €	1.5 €
Twix	1 €	1.5 €
Snickers	1 €	1.5 €
Bounty	1 €	1.5 €
Jus de fruit	1 €	1.5 €
Eau	0.5 €	1 €
Coca	1 €	1.5 €

15) Avis sur le fait d'ester en justice

Suite à la requête de la société STV auprès du Tribunal Administratif, Mr le Maire informe les conseillers qu'il possède la délégation d'ester en justice dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées le 28 avril 2014 ; cependant il souhaite leur avis.

Les conseillers lui donnent un avis favorable.

Informations diverses :

1. Le club canin de Domèvre sur Vezouze (dressage de chien) demande à la commune un terrain d'une surface de 2500 à 3500 m². L'idée est de les placer près de l'étang et de la zone de loisirs mais il y a encore certains points à voir avec les demandeurs.
2. La réfection du terrain d'entraînement de foot est commencée.

3. La réunion de l'Amicale des Maires aura lieu samedi 4 octobre au Cinéma Bon-Accueil.
4. Le Comité des Fêtes doit être relancé.
5. Les travaux rue de la Gare débuteront début de la semaine 41 (semaine du 6 au 12 octobre).
6. PAVE : la mairie a reçu le rapport de la chargée de mission de l'association des Maires de Meurthe et Moselle. En ce qui concerne le rapport de voirie, il n'y a pas ni contrainte de temps ni financière, par contre pour l'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) un calendrier devra être proposé pour la fin de l'année afin d'envisager les travaux à réaliser les prochaines années et demander des dérogations si besoin.
7. Modification des horaires d'ouverture de la mairie : le maire propose d'ouvrir la mairie les matins de 10h à 12h du lundi au vendredi et le vendredi après-midi de 15h à 17h. Le point sera revu à un prochain conseil.
8. Bureau de Poste : un rendez-vous à eu lieu avec la direction du bureau de poste. Il est possible que les horaires d'ouverture du bureau soient modifiés.
9. Gaz de France : suite à un rendez-vous nous avons appris que le circuit de gaz sur la commune est de 7km300 de canalisations. Il est possible que des « compteurs communicants » soient posés par GRDF permettant la télé-relève, permettant ainsi d'avoir accès à sa consommation en temps réel.
10. Le Maire informe qu'il a fait valoir le droit de préemption urbain pour les parcelles situées au-dessus de la gendarmerie et cadastrées AH 129 – 204 et 205. Ces parcelles sont situées dans la zone UX du Plan Local d'Urbanisme (zone économique et commerciale). Le conseil donne un avis favorable à ce que le Maire fasse valoir le droit de préemption pour ces parcelles.
11. Expropriation Munch : après lecture de la lettre du notaire, celle-ci permettrait à l'agence de l'eau de pouvoir étudier le dossier d'assainissement et de le valider lorsqu'ils recevront l'acte de propriété.
12. Travaux sur le lit majeur de la Vezouze. Une subvention d'environ 80% pourrait être obtenue si les travaux demandés par l'Agence de l'Eau étaient réalisés. Ils permettraient en outre de subventions supplémentaires sur les réseaux de transfert de l'assainissement.
13. École : suite à une réunion de concertation des professeurs des écoles, l'école maternelle et primaire sera fermée le mercredi 15 octobre au matin.
14. Visite des bâtiments communaux le samedi 15 novembre à 9h00.

Questions diverses : pas de questions de la part des conseillers.

La séance est levée à 22h55

Le Maire,
Guy JAMBOIS